

AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM DE LA MUNICIPALITÉ,**

Qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal sera tenue à huis clos par téléphone le 31 mai 2021 à 19 h dont l'ordre du jour sera le suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Règlement 442-21 relatif aux feux à ciel ouvert sur le territoire de la municipalité de Saint-Urbain-Premier;
4. Octroi du contrat pour l'asphaltage de la montée Grande-Ligne;
5. Règlement numéro 443-21 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 afin d'autoriser les bâtiments de 2 étages à l'intérieur de la zone h-16 et d'autoriser les stationnements en cour avant dans les zones h-16, h-17 et h-18;
6. Règlement 444-21 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 201-02 afin revoir les documents exigés pour les travaux d'agrandissement d'un bâtiment principal;
7. Règlement 445-21 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 281-11 afin d'ajouter la zone H-16 aux zones assujetties au règlement
8. Levée de l'assemblée

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 26^{ème} jour de mai 2021.

Charles Whissell
Directeur général par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Charles Whissell, directeur général par intérim de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le 26^{ème} jour de mai 2021 entre 8h30 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26^{ème} jour de mai 2021.

Charles Whissell
Directeur général par intérim